

Projet de COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 02 2008

L'an deux mille huit, le 21 février à 20h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de M. Hervé MUZART.

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : ~~MM BERTIN N, REMY X,~~ DRIQUE D., HOBREAUX G, ~~AUBAS F,~~ REIMANN R, JOLY D, VIET B, CHRETIEN L, DESCHAMPS CH, DOUBLET J-C, ~~RICBOURG C,~~ GENARD M, de CONINCK P, du ROIZEL PH., AUBERT J, SERVOISE R., PINTA E., ~~BOUCHER J,~~ MASSUE J-L, GIROD P, ~~MARCHAL C,~~ GAILLARD F, ~~MANSCOURT P,~~ CASTEL D, GANDON D, ~~MACQUART C,~~ SAMIER J-L, DEVILLE J, ~~LEROUX L,~~ LEVEQUE P, ~~VERRON M,~~ DELETANT JC, ~~DUPREZ B,~~ PHILBERT S, de REKENEIRE C, FOUILLARD CH, ~~MENARD D,~~ BRIOUX JP, CALLAY F, ~~AMBROSATO D,~~ DRIVIERE F, FICHEL JJ, FOUILLARD H, BOUDEELE J-M, CHENU N, ~~GADRET CH,~~ ~~CARETTE CH,~~ GAUDRE R., ~~BATHIEN D,~~ MUZART H., MOQUET G, POTIER R

Monsieur Gandon est nommé secrétaire de séance

Assistait également, M. de COLNET Charles-Edouard chargé de développement.

1.Lecture et Approbation du précédent Compte rendu

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2007 à 20h.

2. Approbation des comptes administratif et de gestion 2007 de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le château, du lotissement d'Hartennes et Taux et de la partie extension de la zone d'activités d'Hartennes et Taux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président commence par rappeler que la commission finances s'est réunie le 6 février 2007 pour étudier préalablement les comptes administratifs.

Le Président de la commission finances présente le compte administratif 2007 pour le budget principal. Monsieur Moquet demande pourquoi le poste Autres emplois d'insertion augmente si fortement. Le Président lui répond que le chantier d'insertion sera en 2008 sur une année complète alors qu'il n'était que sur 6 mois en 2007. Par ailleurs, ce poste tient compte du salaire de la secrétaire sur une année entière. Il s'agit la d'un scénario maximum.

Madame Drivière s'interroge sur les subventions non encaissées à ce jour au compte 74718 (Autres dotations) et au compte 7472 (Subventions de la Région). Le Président lui répond que ces subventions ne sont pas perdues et que leur encaissement est simplement différé.

Après détail des comptes, le Président annonce un résultat de fonctionnement positif pour l'exercice 2007 de 60 164.14€ et un résultat de clôture de 2007 de 131 131.13€. Pour l'investissement le résultat 2007 est de 8 993.98€ et le résultat de clôture est de 7 297.83€.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2007 de la Communauté de Communes

- **Section de Fonctionnement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2006 : + 70 966.99

RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 : + 60 164.14

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007 : + **131 131.13**

- **Section d'Investissement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2006 : - 1 696.15

RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 : + 8 993.98

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007 : + **7 297.83**

RESULTAT DE CLÔTURE GLOBAL 2007 : + 138 428.96 euros

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Art. 1068 (IR)-Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€

Art. 002 (FR)-Résultat de fonctionnement reporté : 131 131.13€

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 LOTISSEMENT

Le Président de la commission finances présente les comptes 2007 au Conseil.

Monsieur Samier interroge le Président sur l'étude d'extension et sur les éventuels acomptes déjà versés à la SEDA. Le Président lui répond qu'aucun acompte n'a encore été versé, l'étude étant stoppée jusqu'à ce que la commune d'Hartennes se dote d'un document d'urbanisme.

Madame Drivière demande au Président pourquoi l'entretien de la zone d'activités est financé par le budget principal. Le Président lui répond que le budget du lotissement correspond à un budget d'aménagement uniquement. Les frais d'assurance du budget lotissement correspondent au bâtiment relais n°2.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2007 du lotissement d'Hartennes.

- **Section de Fonctionnement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2006 : + 201 705.23

RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 : + 20 434.98

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007 : + **222 140.21**

- **Section d'Investissement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2006 : + 46 297.84

RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 : - 6 533.92

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007 : + **39 763.92**

RESULTAT DE CLÔTURE GLOBAL 2007 : + 261 904.13 euros

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Art. 1068 (IR)-Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
Art. 002 (FR)-Résultat de fonctionnement reporté : 222 140.21€

COMPTE ADMINISTRATIF 2007 EXTENSION ZONE D'HARTENNES

Le Président de la commission finances présente les comptes 2007 au Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion 2007 du budget extension Zone d'Hartennes.

- **Section de Fonctionnement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2006 : 0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 : 0.00
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007 : **0.00**

- **Section d'Investissement**

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2006 : 0.00
RESULTAT DE L'EXERCICE 2007 : - 50.00
RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2007 : - **50.00**

Après délibération, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice de la façon suivante :

Art. 1068 (IR)-Excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€
Art. 002 (FR)-Résultat de fonctionnement reporté : 0.00€

3. Budgets primitifs 2008 de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy le château, du lotissement d'Hartennes et Taux et de la partie extension de la zone d'activités d'Hartennes et Taux.

BUDGET PRIMITIF 2008 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président de la commission finances présente le budget primitif 2008 au Conseil. En raison du manque d'informations à ce jour, le Président rappelle que le budget est basé sur les mêmes dotations que l'année 2007. Les produits fiscaux quant à eux sont ajustés en tenant compte d'une réévaluation des bases de 1.6%. Les taux seront examinés ultérieurement par les prochains conseillers communautaires.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget 2008 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 1 388 566€

Investissement : 526 584€

BUDGET PRIMITIF 2008 LOTISSEMENT

Le Président de la commission finances présente le budget primitif 2008 au Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget 2008 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 917 256€

Investissement : 793 613€

BUDGET PRIMITIF 2008 EXTENSION ZONE D'HARTENNES

Le Président de la commission finances présente le budget primitif 2008 au Conseil.

Après délibération, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le budget 2008 pour un équilibre de :

Fonctionnement : 86 000€

Investissement : 86 050€

4. Convention de stage

Le Président annonce qu'une étudiante en Master Droit des entreprises et collectivités locales a postulé à la Communauté de Communes pour effectuer un stage de 3 mois à compter du 1 Mai 2008. Elle pourrait travailler notamment sur le projet d'aménagement de la vallée de la Crise.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de stage de Mademoiselle Amandine Talle pour une durée de 3 mois et une gratification mensuelle de 360€

5. Convention Eco-Folio

Monsieur de Colnet annonce qu'un nouvel organisme, Eco-Folio, financé par les grands groupes industriels français soutient les collectivités en charge de la collecte des ordures ménagères. Eco-Folio se propose de verser 65€ par tonne d'imprimés non sollicités collectés. Ce prix peut varier en fonction du cours des matières premières.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention d'adhésion relative à la collecte et à l'élimination des déchets d'Imprimés Visés avec Eco-Folio.

6. Elections des représentants en charge du suivi du nouveau marché de collecte des ordures ménagères

Le Président annonce que trois représentants devront suivre le travail préparatoire au prochain marché de collecte des ordures ménagères. La Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon fera de même afin de constituer une commission.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner MM Hervé MUZART, Sylvain PHILBERT, Jean-Louis MASSUE, pour siéger à la commission en charge de la préparation et du suivi du prochain marché de collecte des ordures ménagères sur le canton d'Oulchy le Château. M Jean-Pierre BRIOUX a été désigné suppléant de cette commission.

7. Contrat collectif d'assurances risques

Le Président expose que le Centre de Gestion propose de négocier pour le compte des collectivités un contrat d'assurances risques statutaires. Ce contrat présente comme avantage, une mutualisation des taux, un régime de capitalisation (tous les sinistres survenus pendant l'adhésion sont remboursés jusqu'à leur terme et cela même après résiliation du contrat), un service d'expertises médicales et contre-visites, un bilan annuel de l'absentéisme.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1 :

-d'approuver le principe d'organisation par le Centre de Gestion et pour le compte de la collectivité d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance garantissant les risques statutaires incombant aux collectivités pour le personnel IRCANTEC ET CNRACL

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

-agents affiliés à la CNRACL :

Décès, Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/Longue durée, Maternité, Adoption, Paternité, Temps partiel pour raison thérapeutique, Infirmités de guerre, l'Allocation d'invalidité temporaire et la Disponibilité d'office.

-agents affiliés à l'IRCANTEC :

Accidents du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité, Adoption, Paternité.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} Janvier 2009

Régime du contrat : capitalisation

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 2 :

-de s'engager à souscrire au contrat d'assurance qui pourrait résulter de cette négociation, dans la mesure où les clauses et les conditions se révéleraient conformes à nos besoins

8. Avenant au contrat de l'accompagnatrice socioprofessionnelle

Le Président rappelle que pour alléger la charge de travail de la chargée de mission socioculturelle, il est possible de demander à l'accompagnatrice socioprofessionnelle de reprendre en charge le Bureau Intercommunal de l'Emploi à raison de 8 heures par semaine.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de l'accompagnatrice socioprofessionnel, augmentant sa durée de travail hebdomadaire de 8 heures à compter du 1^{er} mars 2008.

9. Avenant à la programmation FRAPP

Le Président rappelle que le Conseil Régional ne prend pas en charge financièrement les travaux de fouilles archéologiques sur la partie extension de la zone d'Hartennes. Les crédits antérieurement programmés peuvent alors être utilisés pour financer la convention « animation jeunes » avec les FRANCAS.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'avenant à la programmation FRAPP 2006-2008, d'autoriser le Président à solliciter les subventions afférentes aux opérations présentées dans l'avenant à la programmation, d'autoriser le Président à solliciter et signer l'avenant à la programmation FRAPP ainsi que tout document afférent à l'exécution de la programmation.

10. Convention de réversion financière

Le Président expose que, comme chaque année la Communauté de Communes participe proportionnellement à sa population aux dépenses engagées par le Pays du Soissonnais. Cette année le montant de la réversion s'élève à 511.57€.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention de réversion financière relative aux dépenses engagées dans le cadre du pays du Soissonnais en 2007

11. Dossiers de demandes de subventions pour les actions d'animation

Le Président rappelle que certaines actions en faveur de la jeunesse, des associations, du soutien scolaire, du sport et de la parentalité pourraient être renouvelées cette année. Par ailleurs, afin de développer ces activités, du matériel pourrait être acheté.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la CAF pour l'organisation de la fête des associations 2008

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour financer l'achat d'un ordinateur portable

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention avec le CDSMR pour missionner un éducateur sportif pour l'animation de la fête du sport, d'autoriser la Communauté de Communes à déposer une demande de subvention auprès de la CAF pour financer ce projet

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à déposer un dossier de demande de subventions auprès de la CAF pour l'achat d'un lecteur DVD/VHS et d'une télévision

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer les dossiers de demande de subvention relatif au CLAS, auprès de la CAF et de la DDASS, de renouveler le CLAS pour 2008-2009

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer le dossier de demande de subvention auprès de la CAF et de la DDASS, de renouveler la journée de la parentalité

12. Désignation des représentants de la commission sur l'accessibilité des personnes handicapées.

Reporté

13. Mise en œuvre des mesures salariales dans le fonction publique territoriale

Le Président rappelle que le gouvernement a souhaité impulser une dynamique sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ainsi des journées de congés pourraient être rachetées à des agents ne les ayant pas pris.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à verser aux agents de la Communauté de Communes une indemnité compensant certains jours de repos travaillés.

14. Recrutement d'une animatrice pour le RAM

Le Président annonce qu'une éducatrice de jeunes enfants vient d'être recrutée pour remplacer l'animatrice du RAM qui a choisi de ne pas renouveler son contrat après 3 ans à la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer les indemnités et primes précisées ci-après en faveur des fonctionnaires territoriaux appartenant aux cadres d'emplois des Educateurs de jeunes enfants :

1/ Indemnité Fortaitaire Représentative de Sujétions et de Travaux Supplémentaires :

Cette indemnité variera suivant la manière de service l'agent dans l'exercice de ses fonctions, en tenant compte des sujétions, des travaux supplémentaires, des responsabilités exercées, de l'affectation géographique. Le montant moyen de cette indemnité ne pourra dépasser pour chaque agent concerné 5 fois le montant de référence annuel attaché au grade détenu par l'agent, dans la limite d'un crédit global établi en multipliant le taux de référence par le coefficient multiplicateur de 1 à 5 et par le nombre de bénéficiaires.

2/ Prime de Service

Cette prime de service variera suivant la valeur professionnelle et l'activité exercée, lesquelles seront appréciées pour chaque agent concerné dans la double limite du crédit global équivalent à 7,5 % du montant total des traitements bruts annuels engagés pour les personnels ayant vocation à percevoir cette prime et du plafond individuel de 17 % du traitement brut annuel apprécié au 31 décembre de l'année.

15. Rapport annuel sur la collecte des ordures ménagères

Le Président informe que le rapport annuel sur la gestion des ordures ménagères est disponible à la Communauté de Communes.

16. Abondement à Aisne Initiative

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser la Communauté de Communes à verser une participation à l'abondement du fonds d'attribution Aisne Initiative 2008 dans le but d'octroyer des prêts d'honneur pour un montant annuel de 834€

17. Questions diverses

Néant

La séance est close à 22h45.